

PRESTATIONS ET HONORAIRES

Les tarifs affichés ci-dessous sont des maximas
Une facture sera délivrée lors de la perception d'honoraires

SYNDIC DE COPROPRIETES

IMMEUBLES D'HABITATION ET AUTRES

Gestion courante

* Entre **150 EUROS TTC** et **220 EUROS TTC** du lot suivant complexité de l'immeuble

* Immeubles de bureaux / commerces

Entre **2 et 2,70 EUROS TTC** du m2 de surface développée

Tarifs sur Besançon – Pouvant faire l'objet d'une majoration de 20 % pour les immeubles à l'extérieur

Prise en charge du dossier **Néant**
sauf immeubles de bureaux ou commerces **Forfait 598 EUROS TTC**

Clôture du dossier **Néant**

Mutation de lot (principal) **360 EUROS TTC** À la charge du vendeur

Opposition sur mutation **160 EUROS TTC** À la charge du vendeur

Travaux exceptionnels (suivi administratif) **3,60 % TTC** du montant H.T des travaux
tarif dégressif suivant montant travaux (30 € TTC minimum)

Prestations particulières

* Sortie de la TVA/Charges

Gratuit

* Mise en demeure **30 EUROS TTC**

* Injonction de payer **240 EUROS TTC** à la charge du défaillant

* Dossiers subvention **120 EUROS TTC** par dossier

* Constitution dossier transmis avocat, etc..... **130 EUROS TTC** par dossier

* Sinistre avec expertise..... **66 EUROS TTC** par dossier

* Constitution et suivi dossier d'emprunt..... **60 EUROS TTC** par dossier

Vacation horaire **66 EUROS TTC** par heure

Barème en vigueur au 01.01.2024

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%



PRESTATIONS ET HONORAIRES

Les tarifs affichés ci-dessous sont des maximas
Une facture sera délivrée lors de la perception d'honoraires

LOCATIONS

A USAGE D'HABITATION ET MEUBLÉS SELON ART 2 ET 25-3 DE LA LOI N° 89-462 DU 06/07/1989

Pour les biens d'une surface habitable supérieure à 25 m² (centre ville) et 30 m² (extérieur) (*)
hors Studio/T1/T1bis selon tarif maximum autorisé par décret n°2014-890 du 01/08/14 loi ALUR

Honoraires TTC à la charge du Bailleur

➤ Visite des lieux / Constitution du dossier / Rédaction du bail :

(dans la limite de 8 € TTC/m² habitables révisables chaque 1er janvier)

➤ Etablissement de l'état des lieux

(dans la limite de 3 € TTC/m² habitables révisables chaque 1er janvier)

Tarif (sur loyer annuel) par tranches ces dernières étant cumulatives

pour appartements				
de 1	à	4200 €	8.5 %	TTC
de 4200	à	13800 €	6 %	"
au-delà			3 %	"
pour pavillons & extérieur				
de 1	à	4200 €	8.5 %	"
de 4200	à	13800 €	7.5 %	"
au-delà			3 %	"

Etat des lieux inclus selon forfait, ou tarif Loi ALUR → Appartement : 80 € TTC → Pavillon/autres et extérieur : 100 € TTC

➤ Honoraires d'entremises (charge exclusive bailleur) pour réalisation d'un acte de location : **inclus**

Honoraires TTC à la charge du Locataire (hors honoraires d'entremises):

Barème identique à celui appliqué à la part bailleur ci-dessus - ceux ci ne pouvant excéder ceux facturés au bailleur

Pour logements studio/T1/T1 Bis : Honoraires forfaitaires incluant l'état des lieux d'entrée selon accord pris avec le bailleur le cas échéant (Tarif en dessous du plafond autorisé par la loi)

275 EUROS TTC chaque partie (Centre ville) - Pour les biens ayant une surface habitable ≥ à 25 m² (*)

320 EUROS TTC chaque partie (extérieur) - Pour les biens ayant une surface habitable ≥ à 30 m² (*)

Etat des lieux inclus selon forfait de 60 € TTC pour centre ville et 80 € TTC pour extérieur

(*) Pour les logements d'une surface inférieure, le prix sera donc modifié en fonction des m² habitables exacts

Avenant au bail : Etablissement dossier et rédaction 5 € TTC du m² habitables (2.5 € bailleur / 2.5 € locataire)

(Le coût minimal par partie ne pourra être inférieur à 100 €)

Rédaction seule du bail (sur devis uniquement sur la base de 150 € TTC au minimum)

GARAGES

Rédaction bail 60 EUROS TTC à la charge du locataire

Avenant au bail 30 EUROS TTC " " " " "

A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL

Rédaction bail (sur loyer annuel) 3 % TTC à la charge du locataire

Négociation (sur loyer annuel) 10 % TTC à la charge du locataire

Etablissement de l'état des lieux 140 EUROS TTC Moitié Bailleur / Locataire

Rédaction avenant au bail 400 EUROS TTC à la charge du locataire

ADMINISTRATION DE BIENS

Locaux d'Habitation et Commerces

* Gérance.....	8.40 % TTC sur encaissements mensuels à la charge du bailleur
Garantie du paiement des loyers impayés :	
*	2.40 % TTC sur quittancements mensuels à la charge du bailleur
Garantie du paiement des loyers impayés + détérioration immobilière :	
*	3.36 % TTC sur quittancements mensuels à la charge du bailleur
Prestations particulières	
* Vacation horaire.....	72 EUROS TTC " " " "
* Travaux exceptionnels (suivi administratif).....	6 % TTC du montant travaux TTC

Barème en vigueur au 01.01.2024

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%



PRESTATIONS ET HONORAIRES

Les tarifs affichés ci-dessous sont des maximas
Une facture sera délivrée lors de la perception d'honoraires

TRANSACTIONS

HABITATION (par tranches ces dernières étant cumulatives) – **Mandat SIMPLICITÉ**

* De	0 €	à 50.000 €.....	5000 EUROS TTC	à la charge du vendeur (sauf stipulation contraire au mandat)	"	"	"	"	"	"
* De	50.001 €	à 100.000 €.....	10 % TTC	"	"	"	"	"	"	"
* De	100.001 €	à 150.000 €.....	9 % TTC	"	"	"	"	"	"	"
* De	150.001 €	à 200.000 €.....	8 % TTC	"	"	"	"	"	"	"
* Au-delà de	200.001 €.....		7 % TTC	"	"	"	"	"	"	"

HABITATION (par tranches ces dernières étant cumulatives) – **Mandat CONFIANCE**

* De	0 €	à 50.000 €.....	5000 EUROS TTC	à la charge du vendeur (sauf stipulation contraire au mandat)	"	"	"	"	"	"
* De	50.001 €	à 100.000 €.....	9 % TTC	"	"	"	"	"	"	"
* De	100.001 €	à 150.000 €.....	8 % TTC	"	"	"	"	"	"	"
* De	150.001 €	à 200.000 €.....	7 % TTC	"	"	"	"	"	"	"
* Au-delà de	200.001 €.....		6 % TTC	"	"	"	"	"	"	"

FONDS DE COMMERCE.....**10 % TTC** avec un minimum de 5.000 Euros TTC

PROPRIÉTÉ AGRICOLE.....**8 % TTC** " " " " "

TERRAIN.....**10 % TTC** " " " " "

GARAGE ET ANNEXES.....**15 % TTC** avec un minimum de 3.000 Euros TTC

VACATION HORAIRE**150 EUROS TTC** par heure

Barème en vigueur au 01.01.2024

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%

